

de l'Etat pontifical en 5 grandes provinces, aurait été définitivement résolue. Ces départements comprendraient la Capitale et sa banlieue sous le nom de *Rome*; l'ancien patrimoine de St. Pierre, sous le nom de *Comarque maritime*; l'ancien duché de Spolète, sous son antique nom d'*Umbrie*; les Marches de l'Adriatique, sous ce même nom de *Marches*; enfin (Bologne, Ferrare et tout ce côté important des Etats-Romains, sous le nom de *Romagne*. Chaque département serait dirigé par un Cardinal, jouissant de pouvoirs presque illimités, et sous l'autorité duquel seraient placés les administrateurs des subdivisions ou arrondissements.

Dans le consistoire, qui a eu lieu le 30 septembre, le Pape a proclamé quatorze cardinaux: 3 Romains, 3 Français, 3 Allemands, 2 Espagnols, 1 Napolitain, 1 Portugais et 1 Anglais.

PIÉMONT. Comme on le sait déjà, Mgr. Franzoni, archevêque de Turin, fut arrêté par ordre du gouvernement piémontais, parce que l'autorité ecclésiastique n'ayant pas cru devoir accorder au ministre du commerce, Santa Rosa, le sacrement de l'Eucharistie, si ce dernier ne rectifiait d'abord par un acte convenable la position qu'il s'était faite devant l'Eglise, en prenant part à la promulgation des lois anticonstitutionnelles. Le Saint-Siège a protesté dans les termes les plus énergiques contre l'arrestation de l'archevêque de Turin; mais le ministère piémontais a répondu d'une manière qui ne présageait aucune concession de sa part.

Le marquis de Spinola chargé d'affaires de S. M. près le Saint Siège, a reçu de S. E. le cardinal Antonelli une longue lettre pour remettre au gouvernement du Piémont. S. E. s'y plaignait de la violation commise contre l'immunité ecclésiastique, y montrait l'affliction dont était remplie l'âme du S. P., enfin, elle exprimait l'espoir conçu de la part de S. S. de voir cesser bientôt un état de choses incompatible avec la religion.

Les tribunaux piémontais n'en ont pas moins sévi contre Mgr. Franzoni; la cour d'appel, à l'unanimité moins une voix, l'a condamné au bannissement perpétuel. Mgr. Franzoni a choisi Lyon pour le lieu de son exil. Quant à Mgr. de Cagliari, n'ayant pas voulu rétracter l'excommunication qu'il avait lancée, l'ordre du départ lui fut signifié. La nuit du 23 septembre, il s'embarqua pour Civita-Vecchia, dans l'état Romain.

DANEMARK ET LES DUCHÉS. Les avis de Hambourg du 15 juillet annonçaient que le Danemark, appuyé de la flotte russe, avait fait un mouvement agressif et allait soutenir ses prétentions d'une manière décisive. Une grande bataille s'ensui-

vit à Iustoadt, entre les Danois et les Schleswickois, et se termina par la défaite de ceux-ci. La perte fut grande de part et d'autre.

Les représentants des grandes puissances de l'Europe sont parvenus à signer à Londres, le 2 août, la rédaction d'un protocole, duquel il ressort que l'opinion collective des signataires est de maintenir l'intégrité de la monarchie danoise, sans préjudice aux droits du Holstein, comme membre de la confédération germanique.

Mais ce protocole n'en a pas plus empêché les hostilités. Friedrichstadt tombé d'abord au pouvoir des Holsteinois est revenu sous la puissance des Danois. Deux autres batailles se livrèrent le 12 et le 13 septembre. Les Holsteinois y furent vainqueurs le premier jour, mais vaincus le second. Cependant les deux duchés devront rentrer dans la situation qui leur fut assignée par les traités de 1815. Ce sont là les véritables intentions de la plupart des grandes puissances de l'Europe.

ALLEMAGNE. La question allemande est toujours demeurée dans la même condition. La Prusse et l'Autriche ont continué à échanger des notes plus ou moins vives, qui cependant ne font rien présager de sérieux.

Le ministre Hassenpflug a été obligé de s'enfuir de Hesse-Cassel, pour avoir présidé au cabinet qui a ordonné une nouvelle dissolution de la chambre de ce duché.

BELGIQUE. La Reine des Belges, fille de l'ex-roi des Français, est morte à Ostende, le 12 Octobre.

IRELANDE. Un concile national a eu lieu à Thurles, sous la présidence du très-révérénd docteur Cullen, archevêque d'Armagh et primat de toute l'Irlande. Les Pères du Concile étaient au nombre de vingt-quatre, quatre archevêques et vingt évêques. Trois prélats, retenus dans leur diocèse pour cause de maladie, y avaient envoyé des prêtres pour les y représenter. Ce concile, ouvert le 22 août, s'est terminé le 11 septembre.

On dit qu'il a condamné les collèges du gouvernement.

PORTUGAL. Les réclamations des Etats-Unis auprès du gouvernement Portugais, relatives au navire le *General Armstrong*, qui avait souffert de la part des Anglais, dans un des ports du Portugal, sont en voie de se régler à des conditions amiables. Mr. Clay, chargé de soutenir les prétentions des Etats-Unis auprès du gouvernement de Lisbonne, a quitté cette dernière ville le 20 juillet.

Les journaux de Lisbonne du 14 octobre, annoncent la mort du duc de Palmella.

ETATS-UNIS. Un trente-et-unième

état a été ajouté à l'union américaine, par la passation dans le congrès du bill qui admet la Californie comme état confédéré avec sa constitution libre.

La mort du président Taylor a entraîné un changement complet d'administration; voici les noms de ceux qui forment le nouveau cabinet:

Daniel Webster, du Massachusetts, Secrétaire d'Etat;

Thos. Corwin, de l'Ohio, Secrétaire de la Trésorerie; James Pearec, du Maryland, Secrétaire de l'Intérieur; Edmund Bates, du Missouri, Secrétaire de la guerre; Wm. A. Graham, de la Caroline du Nord, Secrétaire de la marine.

J. J. Crittenden, du Kentucky, Avocat général; N. K. Hall, de New-York, Directeur des postes.

L'infortuné docteur Webster a été exécuté à Boston, le 30 août.

La loi des esclaves fugitifs, passée au dernier congrès, a causé une pénible émotion parmi les gens de couleurs dans les Etats libres, et a donné lieu à un sauve-qui-peut général. Par un des effets de cette loi, le fugitif arrêté est conduit devant un juge ou commissaire des Etats-Unis, et si la réclamation contre cet esclave est fondée, le malheureux est condamné à l'esclavage perpétuel, sans procès par jury et même sans le bénéfice de l'*habeas corpus*. Toute personne qui mettra obstacle à l'arrestation d'un fugitif sera passible d'une amende dont le maximum est limité à mille piastres et à un emprisonnement qui ne durera pas plus de six mois.

Un vapeur arrivé de Constantinople à New-York le 12 septembre, avait à bord Amin-Boy, ambassadeur de la Sublime-Porte aux Etats-Unis.

Trois nouveaux archevêchés ont été créés aux Etats-Unis: ce sont ceux de New-York, Cincinnati et de la Nouvelle-Orléans

Mgr. Hughes, archevêque de New-York, est parti pour Rome pour recevoir le *pallium*.

LE VAINQUEUR

" Forsan et hæc olim meminisse juvabit. "

QUÉBEC, 29 NOVEMBRE 1850.

L'ABEILLE, UN ABONNÉ DU DEHORS, LE
ÉLÈVES DE LA GRANDE SALLE.

(L'ABEILLE paraît en chantant.)

Ah! Messieurs, quel plaisir
De mourir

Quand on sait d'en revenir!

L'Abonné. Je suis très aise, madame l'Abaille, de vous revoir si gaie; mais en toute franchise, je crois qu'en votre voyage au pays des ombres, Mercure vous a donné quelque leçon de probité. On voit bien que vous choisissez depuis quelque temps vos rédacteurs en *Mathématique*